

# COMMUNE D' YEVRES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 08 septembre 2014

Le huit septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 20 juin 2014, est approuvé à l'unanimité.

### DEMANDES DE SUBVENTION SUR LE FDAIC :

• **POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU TROTTOIR RUE DU PONT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères pour les travaux de remise en état du trottoir Rue du Pont.

Le montant du devis s'élève à 1 782,00 € H.T.

• **POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE TROTTOIRS RUE DU LIEUTENANT STOKES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères pour les travaux de remise en état des trottoirs rue du Lieutenant Stokes.

Le montant du devis s'élève à 6 877,50 € H.T.

• **POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOCAL POUR L'ADMR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation d'un local communal pour l'ADMR.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés en régie par les services techniques.

Les matériaux nécessaires peuvent prétendre à une subvention sur le FDAIC, et sont estimés à 11 250,00 € H.T.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation d'un local pour l'ADMR.

• **POUR DES EQUIPEMENTS A LA SALLE RECREATIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour des équipements à la salle récréative :

- Acquisition de projecteurs et d'un vidéoprojecteur : 4 148,41 € H.T.

- Alimentation électrique pour les projecteurs et le vidéoprojecteur : 1 128,22 € H.T.

- Acquisition de sèches mains : 2 590,56 € H.T.

Le montant des devis s'élève à 7 867,19 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

### POSITION DE LA COMMUNE SUR L'ADHESION AU S.I.A.P. DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de transformation du Pays Perche en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (P.E.T.R.).

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur l'adhésion de la Communauté de communes du Perche-Gouet au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Perche (S.I.A.P.), en substitution de ses communes membres (Les Autels-Villevillon, La Bazoche-Gouet, Brou, Bullou, Chapelle-Guillaume, Chapelle-Royale, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Gohory, Luigny, Mézières-au-Perche, Montigny-le-Chartif, Mottereau, Moulhard, Unverre et Yèvres).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter contre l'adhésion de la Communauté de communes du Perche-Gouet au S.I.A.P..

Les 3 délégués communautaires voteront contre l'adhésion de la Communauté de communes du Perche-Gouet au S.I.A.P., lors du conseil communautaire du 16 septembre 2014.

## **ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de sensibiliser les automobilistes circulant dans notre commune et de manière générale pour sécuriser nos rues et nos administrés, la commune d'Yèvres souhaite acquérir 2 radars pédagogiques.

Cet équipement sera commandé auprès du Parc départemental du Conseil Général, pour un montant de 7 800,00 € TTC.

Dans le cadre de sa politique envers la sécurité routière, le Conseil Général a mis en place une subvention qui prend en charge la moitié du coût d'acquisition d'un radar pédagogique.

Par conséquent, la commune d'Yèvres sollicite pour ce projet d'acquisition une subvention de 50 % du montant auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter pour ce projet une subvention de 50 % du montant auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir,
- A solliciter le Parc départemental pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques pour un montant de 3 900,00 € TTC et la signature de la convention passée avec le Parc départemental pour la gestion et la maintenance des radars.

## **CONTRAT GAZ : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en concurrence de différents prestataires pour les contrats gaz de la commune.

Après comparaison, il s'avère que GDF SUEZ est le mieux disant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir GDF SUEZ comme prestataire des contrats gaz,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **CONVENTION POUR LA POSE DE BANDEROLE (S) A LA SALLE RECREATIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention pour la pose de banderole (s) à la salle récréative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention avec les associations qui font la demande de pose de banderole (s).

## **CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS – ACTIVITE FITNESS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une activité Fitness va se dérouler dans la salle des sports, les samedis de 9 heures à 11 heures.

Il est donc nécessaire de signer une convention de location de la salle des sports.

Le prix de location est fixé à 50 € par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention de location de la salle des sports pour l'activité Fitness,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que Yoémie PAILLET, emploi d'avenir, a commencé son contrat ce lundi, pour une durée de 3 ans.
- que la section « boxe thaï », de l'US Yèvres, a commencé les cours le jeudi 4 septembre dernier.
- que la borne de recharge pour les véhicules électriques sera installée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.
- qu'un registre de requêtes a été constitué, pour répertorier la disparition des chats, et en informer la gendarmerie locale.
- que le site Internet de la commune va être refait : nouvelle architecture, nouvelles rubrique, entre autres.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal qu'un nouveau marché a été signé, pour la collecte des ordures ménagères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui engendre quelques modifications : distribution de bacs roulants, emballages recyclables collectés avec le papier, modification du calendrier de collecte, suite à l'intégration de nouvelles communes.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal de l'achat de petits matériels et de la réorganisation à la cantine scolaire. Un plan de maîtrise sanitaire sera réalisé prochainement.

Madame PERRINEAU évoque le problème de la pénurie de médecin sur notre territoire. Monsieur le Maire répond qu'il y travaille afin d'essayer de remédier à cette situation. Il rappelle cependant que la commune d'Yèvres est la mieux pourvue en personnel de santé du canton.

Monsieur BOISSEAU revient sur le bulletin d'information d'août, concernant les différents travaux réalisés et à venir. La commission « travaux » sera bientôt réunie, notamment pour étudier les travaux du futur local pour l'ADMR.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal que la commission « cadre de vie » sera réunie, pour étudier les aménagements entre le nouveau lotissement et la Place de la Paix (installation d'un terrain multisports), et au niveau de l'ancien monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.